



COMMUNIQUE RADIO

L'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC) en collaboration avec l'Office du Baccalauréat organise un test de recrutement de six (06) agents qui seront mis en formation pour une durée d'un (01) an à Antananarivo (Madagascar) pour compter de janvier 2025.

Les candidats retenus à l'issue du test intégreront le personnel de l'Agence après l'obtention de la Licence d'Agents Techniques d'Exploitation (ATE). Ils auront pour principales obligations de :

- suivre la formation d'Agents Techniques d'Exploitation à Antananarivo ;
- réussir aux examens et d'obtenir les attestations de succès théorique et pratique avant d'être intégrés dans l'effectif du personnel de l'Agence.

1- PROFIL REQUIS

Les candidats (es) doivent remplir les critères suivants :

- Être de nationalité béninoise ;
- Jouir des droits civiques et être de bonne moralité ;
- Être détenteur d'un diplôme de licence dans le domaine des mathématiques, physique chimie, génie électrique, génie énergétique, génie mécanique ou équivalent ;
- Être âgé au moins de 21 ans et au plus de 25 ans au 31 décembre 2024.

2- PIÈCES A FOURNIR

- ✓ Fiche de renseignements (à retirer dans les centres de dépôt) ;
- ✓ Certificat de nationalité ;
- ✓ Acte de naissance sécurisé ;
- ✓ Copie légalisée du diplôme et des relevés de notes de l'année de licence ;
- ✓ Casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt du dossier ou preuve de dépôt justifiant la demande du casier judiciaire ;
- ✓ Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat est libre de tout engagement ;
- ✓ Deux (02) photos d'identité de couleur sur fond blanc.

3- DATE ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature doivent être déposés auprès des Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (Atacora, Borgou, Mono, Ouémé, Zou, Littoral) du 18 au 26 décembre 2024 à 12 heures au plus tard.

4- DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Les candidats présélectionnés suite à la vérification de la conformité des pièces à fournir seront soumis à un test psychotechnique qui aura lieu à l'État-major de l'Armée de l'Air à Cotonou sis à Cotonou le 03 janvier 2025 à 07 heures.

A l'issue de la phase du test psychotechnique, seuls les candidats retenus seront autorisés à prendre part aux épreuves écrites.

Les candidats composeront pour les épreuves écrites le 04 janvier 2025 au Lycée Technique Coulibaly de Cotonou à partir de 07 heures dans les matières ci-après :

Épreuves	Coefficient
Mathématiques	05
Physique	04
Anglais	03

Toute note inférieure à 10 dans l'une des épreuves écrites est éliminatoire.

Seront retenus à l'issue du test écrit, les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à quatorze sur vingt (14/20) par ordre de mérite dans la limite des places ouvertes.

5- PRISE EN CHARGE DES CANDIDATS

Les frais relatifs à la formation, la mise en route, l'hébergement, la restauration et le déplacement interne des candidats à Madagascar seront pris en charge par l'ANAC.

NB : Pour toutes les épreuves, les candidats sont invités à se munir de leur pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou certificat d'identification personnelle) en cours de validité.

Cotonou, le 17 DEC 2024



Karl LEGBA

Directeur Général de l'Agence
nationale de l'aviation civile